



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 334

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI**

**SENSIBILISATION AUX MÉTIERS EN TENSION ET A L'ENTREPRENEURIAT SUR LE TERRITOIRE - CREATION D'UN OUTIL PEDAGOGIQUE - "N'ESCAPE PAS TON ORIENTATION (NEPTO)" EN LIEN AVEC L'ORIENTATION DES SCOLAIRES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération affirme son rôle en tant que facilitateur et catalyseur de solutions aux côtés des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entrepreneuriat et du tissu économique local,

Considérant que l'attractivité des filières en tension reste un enjeu majeur de notre mission, car notre territoire fait face à un paradoxe, des postes vacants, des entreprises qui peinent à recruter et un taux de chômage en baisse mais persistant,

Considérant que la Communauté d'Agglomération, dans le cadre du projet « Académie de l'Entrepreneuriat » travaille au développement de la culture entrepreneuriale sur le territoire et souhaite sensibiliser les jeunes à l'esprit d'initiative, souhaite déployer des outils innovants de sensibilisation à destination des jeunes du territoire, pour les informer sur les filières et les métiers en tension, par la création d'un « escape-game »,

Considérant la nécessité de disposer d'outils innovants pour informer sur les filières et métiers en tension et sensibiliser à la culture entrepreneuriale mais aussi de mettre à disposition ces outils auprès des partenaires de l'orientation de la formation et de l'emploi, la Communauté d'Agglomération souhaite déployer un outil pédagogique dédié, sous la forme d'un « escape-game », pensé comme une mallette pédagogique, à déployer de façon régulière auprès des publics cibles

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions des articles L 2123- 1 et R 2123-1 du Code de la commande publique et qu'après analyse des offres, la proposition de la société ALBUS FACTORY, ayant son siège social à Nogent-sur-Marne (94130), 8 rue Jacques Kable, est apparue économiquement la plus avantageuse pour un montant de 16 600 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché à la société ALBUS FACTORY ayant son siège à Nogent-sur-Marne (94130), 8 rue Jacques Kable ayant pour objet la création d'un outil innovant de sensibilisation à disposition des partenaires de l'orientation, de la formation et de l'emploi des jeunes scolaires du territoire afin de les informer de façon régulière sur les filières et les métiers en tension et de l'entrepreneuriat, se concrétisant par la création d'un « escape game », et de le signer pour un montant de 16 600 euros HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 JUIN 2025**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **13 JUIN 2025**

Et de la publication le : **13 JUIN 2025**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie